

Conventions de partenariat CFA-Etablissement

Suggestions d'articles à intégrer et d'éléments de rédaction

 Ces éléments sont des propositions, qui doivent être adaptées en fonction de chaque convention et validées par un service juridique ou équivalent.

Article à inclure à la convention

L'article L6231-4-du code du travail dispose que « *Tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique. Les règles de mise en œuvre de cette comptabilité analytique ainsi que le seuil à partir duquel cette obligation s'applique sont fixés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle* ».

L'objectif de cette comptabilité analytique telle que définie par l'arrêté 21 juillet 2020 en application de l'article 24 de la loi du 5 septembre 2018 est d'« *identifier l'ensemble des charges et des produits aux fins de connaissance des coûts relatifs à la mise en œuvre d'actions de formation par apprentissage au sein des CFA* ».

Dans ce cadre, l'établissement doit transmettre au CFA ses coûts complets de formation en utilisant l'onglet « UFA » du formulaire de remontée de la comptabilité analytique de France Compétences.

Le CFA est chargé de transmettre le formulaire à France Compétences dans le respect des données transmises par l'établissement.

Éléments complémentaires à inclure en fonction des formats de convention

Dans l'article « Objet » (ou équivalent) inclure, si on le souhaite :

- « Définir les flux d'information et de données entre les parties ».

Dans les conditions financières mentionner les modalités de reversement :

Exemple :

- « **Conditions financières / reversement** »

Le reversement par formation est calculé sur la base du nombre d'apprentis¹, tel que défini à [faire référence à l'article concerné], et du coût de la formation transmis par l'établissement au CFA dans l'onglet UFA du formulaire de France compétences ».

¹ Le principe pourrait être généralisé à l'ensemble des publics alternants, néanmoins l'obligation de remontée de la comptabilité analytique ne porte que sur l'apprentissage.